



Dossier de concertation réglementaire

Projet d'aménagement de l'avenue de la Poterie
Gradignan

SOMMAIRE

1. La concertation avec les usagers de l'avenue de la Poterie
2. Le contexte du projet d'aménagement
3. Le diagnostic actuel de l'avenue de la Poterie
 - 3.1 Concernant les mobilités
 - 3.2 Concernant l'état paysager
 - 3.3 Concernant les activités et l'habitat
 - 3.4 Concernant les réseaux
4. Les enjeux et objectifs du projet
5. La proposition d'aménagement urbain et paysager
 - 5.1 Les invariants du projet
 - 5.2 Le parti d'aménagement global
 - 5.3 Le projet d'aménagement partagé en 4 séquences
 - 5.4 Les profils proposés par séquence



1. La concertation avec les usagers de l'avenue de la Poterie

1. La concertation avec les usagers de l'avenue de la Poterie

Il est nécessaire d'organiser une concertation réglementaire au sens de l'article L103-2 du code de l'urbanisme, afin de porter à la connaissance du public les orientations du projet d'aménagement des espaces publics sachant que le montant des travaux dépasse 1,9M€ TTC.

L'objectif est de permettre au public d'exprimer ses attentes et préoccupations et de présenter des observations ou propositions sur le projet de réaménagement qui devront être intégrées au bilan et contribueront à la définition du projet.

Nos attentes de cette concertation réglementaire sont d'échanger sur vos usages des espaces publics de l'avenue de la Poterie, vos difficultés et vos attentes particulières ainsi que de recueillir vos avis sur la proposition d'aménagement qui vous est présentée.

Le périmètre de cette concertation est uniquement l'avenue Poterie comprise entre le giratoire de l'Hippodrome et le giratoire St Albe. Les deux giratoires sont exclus du périmètre du projet d'aménagement car ils seront traités ultérieurement.



Informar sur les enjeux et les invariants du projet



Présenter les scénarios et les dispositifs envisagés



Echanger avec les habitants et les usagers et recueillir les avis et les demandes via les registres en mairie, le site internet de la participation et la réunion publique



Intégrer ces nouveaux éléments dans les études opérationnelles

1. La concertation avec les usagers de l'avenue de la Poterie

Qu'est-ce qu'un dossier de concertation ?

Ce qu'il est :

- Un document de synthèse sur les différentes études déjà réalisées
- Une base commune d'informations
- Un socle pour le dialogue : chacun peut sur cette base argumenter sur l'opportunité du projet proposé, sur ses avantages et inconvénients et contribuer avec d'autres idées

Ce qu'il n'est pas :

- Ce n'est pas un exposé détaillé du projet : des études sont en cours, elles viendront affiner les premières intentions
- Ce n'est pas une présentation du projet dans sa version finale : les études ultérieures et la concertation en cours feront évoluer le projet

Qu'est-ce qu'un projet d'aménagement des espaces publics ?

Un projet d'aménagement des espaces publics permet d'apporter une réponse actuelle et future aux besoins des usagers de la rue, en tenant compte des évolutions des modes de vie et du climat, des contraintes techniques et du budget alloué.

L'objectif principal reste l'amélioration du cadre de vie des usagers de ces espaces publics.



2. Le contexte du projet d'aménagement

2. Le contexte du projet d'aménagement

L'avenue de la Poterie est située dans le quart ouest de la commune de Gradignan, limitrophe avec la commune de Pessac. Elle s'étend sur environ 950m linéaire entre le giratoire de l'avenue de l'Hippodrome et le giratoire Saint Albe.

L'avenue de la Poterie est un axe Est-Ouest structurant pour la commune de Gradignan et Bordeaux Métropole. En effet, elle fait le lien entre l'avenue de l'Hippodrome qui permet le franchissement de l'A63 et la route de Canéjan. Cette avenue dessert au Nord les deux zones d'activités de Madeleine et du Haut Vigneau et au Sud des habitations pavillonnaires ainsi qu'un accès au Parc du Château d'Ornon.

Le changement climatique et les nouveaux modes de vie, d'habiter et de travailler, créent de nouvelles économies, de nouveaux besoins, transforment les territoires et leur organisation : recherche de proximité, agriculture urbaine, économie circulaire... Il en naît une nouvelle urbanité et de nouveaux paysages, de nouveaux usages qui façonnent les espaces publics et collectifs.

Avec ces évolutions, le développement des transports en commun, l'usage croissant des modes actifs, la recherche d'un rafraichissement de la ville, les espaces publics doivent se réorganiser pour laisser place à des aménagements plus durables, répondant aux nouveaux besoins à l'échelle de tous les usagers : piétons, cyclistes et véhicules routiers.

Aujourd'hui, l'avenue de la Poterie n'assure pas une fonctionnalité sécurisée et réglementaire aux modes actifs (piétons et vélos) sur tout son linéaire et ne garantit donc pas la sécurité notamment des cyclistes aux zones d'emploi du sud de la Métropole.

C'est pourquoi, Bordeaux Métropole et la commune de Gradignan s'apprêtent à réaménager l'avenue de la Poterie, objet de ce dossier de concertation.

Le périmètre d'étude exclut le giratoire de l'Hippodrome qui fera l'objet d'une étude spécifique par l'Opération d'Intérêt Métropolitain (OIM) Bordeaux Inno Campus (BIC). Le giratoire Saint Albe ne fera pas l'objet d'un réaménagement mais un itinéraire cyclable devra être prévu pour rejoindre la voie verte de l'avenue de Canéjan.

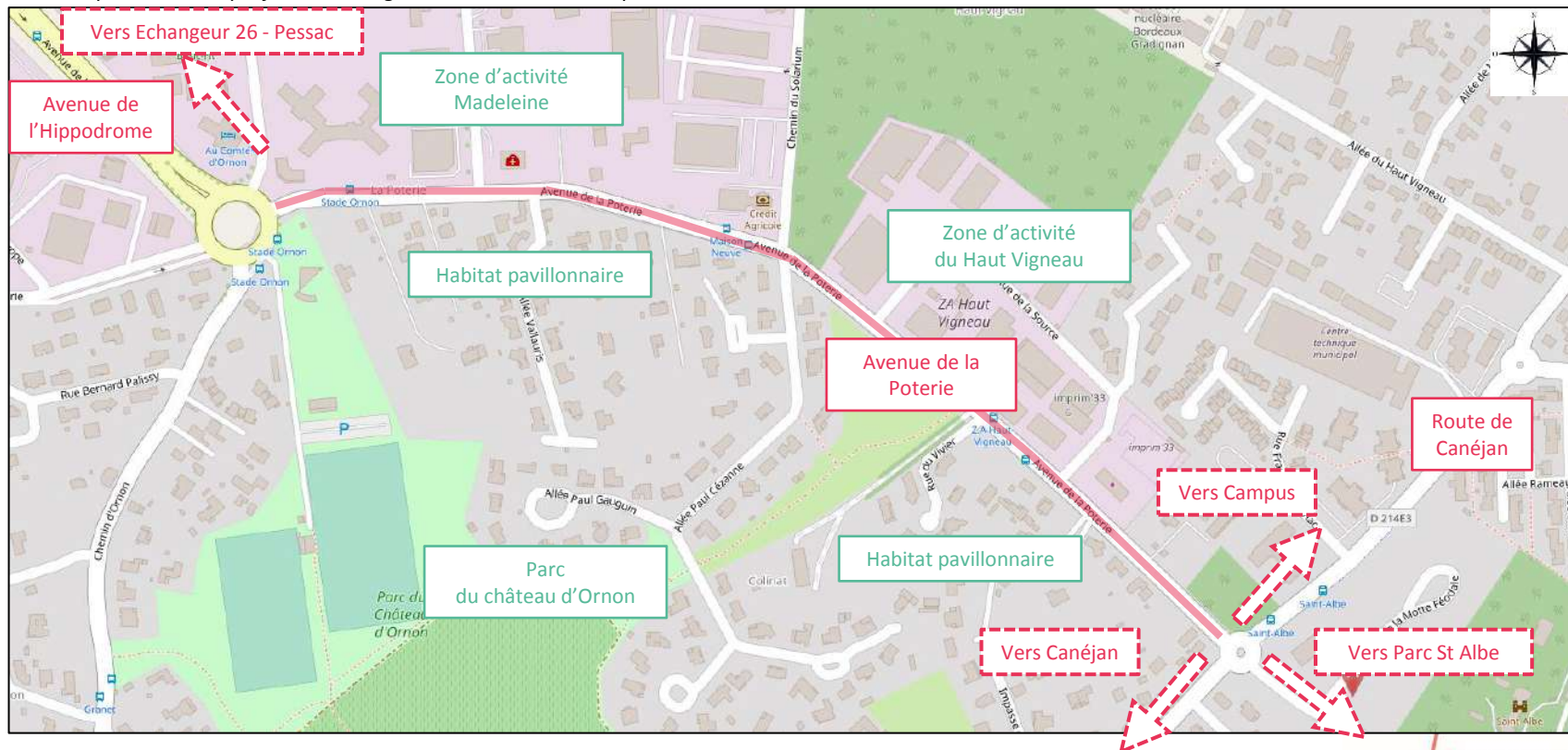


L'avenue de la Poterie présente une largeur variable du domaine public sur tout son linéaire mais elle peut atteindre jusqu'à 16m à certains endroits ce qui ouvre des leviers en termes de programmation d'espace public.



2. Le contexte du projet d'aménagement

Plan du périmètre du projet d'aménagement et son contexte proche



Périmètre d'intervention du projet d'aménagement

2. Le contexte du projet d'aménagement

Plan de l'avenue de la Poterie entre Giratoire Hippodrome et chemin du Solarium



Av. de la Poterie depuis giratoire de l'Hippodrome



Av. de la Poterie face à l'av. de la Madeleine



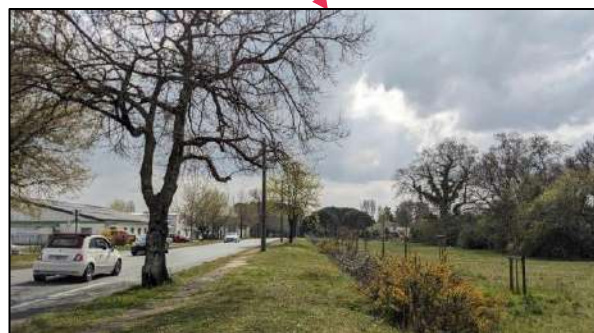
Face au 32 av. de la Poterie

2. Le contexte du projet d'aménagement

Plan de l'avenue Poterie entre le chemin du Solarium et le giratoire St Albe



Av. de la Poterie face au chemin du Solarium



Av. de la Poterie au niveau du Parc du Château d'Ornon



Av. de la Poterie au niveau du giratoire St Albe



3. Le diagnostic actuel de l'avenue de la Poterie

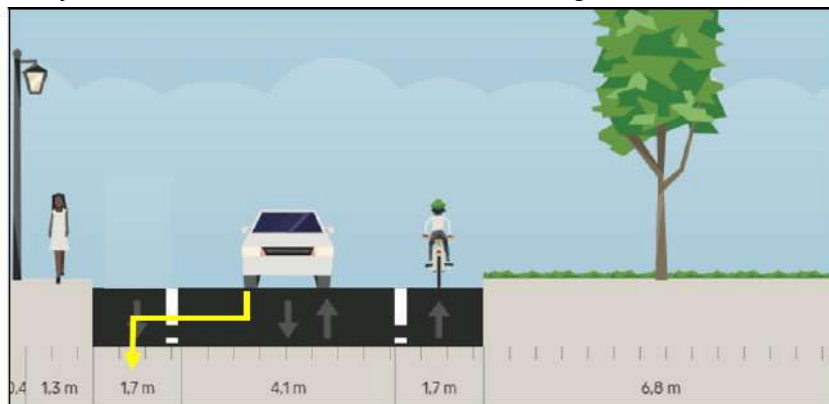
3. Le diagnostic actuel de l'avenue de la Poterie

L'avenue de la Poterie s'étend sur environ 950m linéaire entre le giratoire de l'avenue de l'Hippodrome et le giratoire Saint Albe.

Le profil de l'avenue est variable sur tout le linéaire notamment sur les surlargeurs de trottoirs parfois généreuses qui sont soit arborées ou pas. Toutefois, la largeur de chaussée disponible pour les VL et PL reste la même sur tout le linéaire selon les caractéristiques suivantes:

- Chaussée à Voie Centrale Banalisée (CVCB) de 7,50m
- Trottoir parfois non réglementaire et surlargeur paysagère disponible de l'autre côté de la chaussée

Profil actuel de l'avenue de la Poterie au niveau du giratoire St Albe



3.1 Concernant les mobilités

- Véhicules Légers et Poids lourds : L'avenue est à double sens et identifiée niveau 2 au réseau hiérarchisé de voirie c'est-à-dire avec vocation dominante de déplacement. Elle est limitée à 50km/h et connaît un trafic compris entre 9 000 et 11 000 véhicules par jour dont environ 100 poids lourds par jour. La largeur de chaussée est d'environ 7,50m. Les véhicules prennent facilement de la vitesse sur cet axe rendant les mobilités actives (cycles et piétons) compliquées.

- Cycles : L'avenue de la Poterie est identifiée comme faisant partie du réseau structurant cycle. Elle est actuellement une chaussée à voie centrale banalisée (CVCB) qui est un outil permettant de prendre en compte les cyclistes dans les cas où les contraintes géométriques et circulatoires rendent impossible le recours aux aménagements cyclables traditionnels. Cet aménagement provisoire avait été réalisé dans le cadre du plan d'urgence vélo pendant la période COVID. Concrètement, la CVCB est une chaussée étroite sans marquage axial dont les lignes de rive sont rapprochées de son axe. Les véhicules motorisés circulent sur une voie centrale bidirectionnelle et les cyclistes sur la partie revêtue de l'accotement appelée rive. La largeur de la voie ouverte aux véhicules motorisés est insuffisante pour permettre le croisement, ces derniers empruntent donc la rive lorsqu'ils se croisent, en vérifiant auparavant l'absence de cyclistes.

- Piétons : Des surlargeurs sont disponibles pour les piétons sur le linéaire complet de l'avenue, toutefois, ces dernières ne sont bien souvent pas aménagées et variables en largeurs. En effet, les trottoirs sont parfois non réglementaires aux circulations pour les personnes à mobilités réduites et ponctués de mâts d'éclairage et/ou poteaux électriques. Les revêtements ne sont pas favorables à la marche et la largeur de la chaussée rend difficile les traversées piétonnes. Une connexion est présente avec le parc du Château d'Ornon.

- Transports collectifs : L'avenue comprend 3 arrêts de bus : Stade d'Ornon composé d'un abri, Maison neuve composé d'un poteau et ZA du Vigneau composé d'un poteau. Ces arrêts sont alimentés par les lignes 74, 80 et 39 hors période de travaux.

Schéma des circulations vélo



- REVE
- Allées de parc
- Voie verte
- Bandes cyclables
- Structurant

Carte des arrêts de bus présents



La Chaussée à Voie Centrale Banalisée (CVCB) : VL, PL et cyclistes



Les cheminements piétons : type de revêtement et largeurs



Les arrêts de bus



3.2 Concernant l'état paysager

L'avenue de la Poterie possède des avantages paysagers certains. C'est-à-dire qu'elle conserve une forte présence végétale avec un nombre conséquent d'arbres de hautes tiges (environ 64) sur l'espace public et des trottoirs enherbés. Les arbres sont parsemés sur tout le linéaire mais principalement au Nord de la voie. Ils sont autant présents sur l'espace public que sur l'espace privé et évitent ainsi les ilots de chaleur urbain causés par l'absence de végétal (cf. image d'indice de confort thermique).

L'avenue est ponctuée par la présence de deux connexions avec le parc du château d'Ornon et celui du Centre d'Etudes Nucléaires de Bordeaux Gradignan qui ouvrent la vue sur le végétal.

Les activités économiques au Nord de l'avenue ayant un recul pour leur bâti, l'avenue est ponctuée sur tout le linéaire d'arbres situés en domaines privés qui contribuent à son aspect champêtre. De même au Sud de l'avenue, l'habitat pavillonnaire avec jardin permet une mise en recul du bâti donnant un aspect végétal à l'avenue. Toutefois, plus on se rapproche du giratoire St Albe et plus les clôtures bâties des maisons cassent la visibilité et diminuent l'ambiance végétale de la voie.

Les espaces verts des résidences Haut Vigneau et des Sorbiers fortement arborés participent également au côté végétal de la voie.

Enfin, l'avenue bénéficie de la présence de 3 zones humides dont deux situées en domaine privé (Université et Résidence Haut Vigneau) et une en domaine public sur le foncier Ville du parc du château d'Ornon.

Localisation des photos d'arbres sur la voie

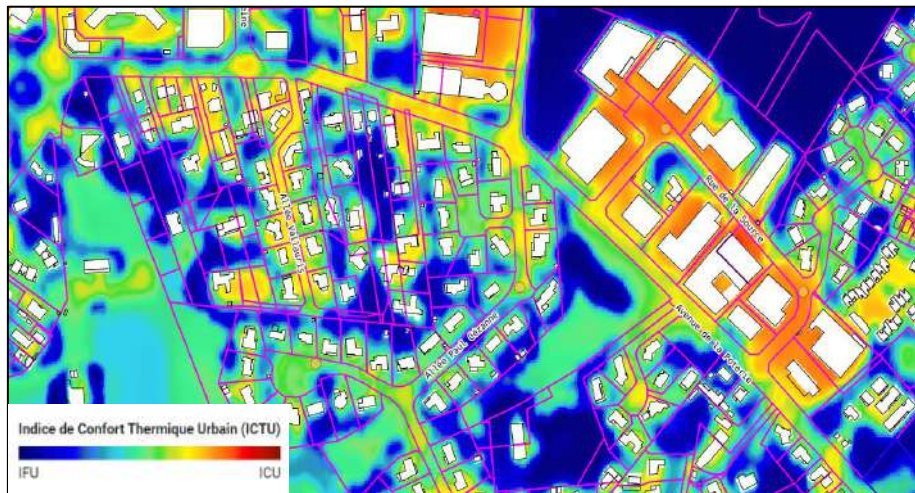


Photos des types d'arbres présents sur la voie

Localisation des photos d'arbres sur la voie



Photos des types d'arbres présents sur la voie



Carte d'indice de confort thermique urbain



Carte des zones humides recensées

3.3 Concernant les activités et l'habitat

L'avenue de la Poterie est directement connectée au périmètre d'Opération d'Intérêt Métropolitain Bordeaux Inno Campus, projet d'aménagement stratégique de renouvellement du territoire porté par un fort investissement public. Son objectif est d'assurer un développement équilibré et durable, en réponse à la saturation des infrastructures et au vieillissement des zones d'activités. L'adaptation de l'espace public est essentielle pour garantir la continuité et le développement des activités économiques existantes.

Dans cette dynamique, l'amélioration des infrastructures vise à favoriser la multimodalité, notamment en facilitant la pratique des modes actifs (piétons, cycles) en connexion avec des transports en commun performants.

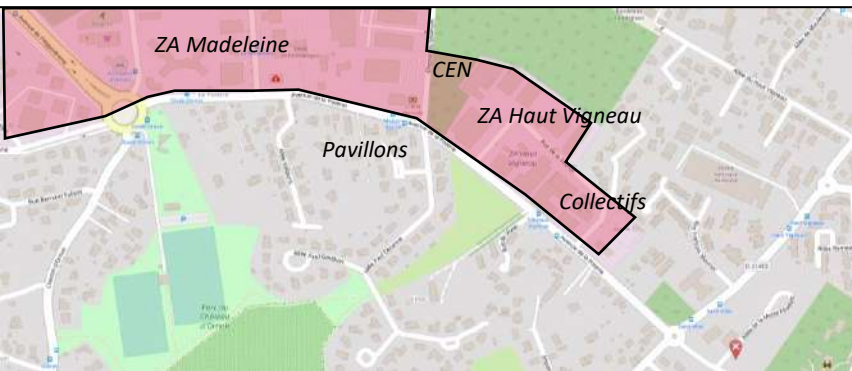
Au Nord de la voie, les zones d'activités de Madeleine et du Haut-Vigneau intégrées au territoire économique du Grand-Bersol, nécessitent des aménagements adaptés aux circulations des véhicules légers et poids lourds, afin de maintenir et renforcer leur dynamisme.

De plus, la présence du Centre d'Études Nucléaires de Bordeaux Gradignan, requiert une prise en compte spécifique de ses besoins en matière d'accessibilité et de logistique.

L'accompagnement des entreprises sera assuré à chaque étape structurante du projet d'aménagement par une information spécifique.

Enfin le Sud de la voie est composé d'habitat pavillonnaire qui devra être pris en compte dans l'aménagement afin que les intérêts des activités économiques et de l'habitat convergent et ne soient pas incompatibles notamment en termes de cadre de vie.

Périmètre des activités économiques connexes à l'avenue de la Poterie



3.4 Concernant les réseaux

L'avenue de la Poterie possède des réseaux aériens pour la basse tension électrique et les télécoms. Ces derniers sont souvent accrochés aux poteaux ERDF servant également de mâts d'éclairage public. Sur la première partie de l'avenue entre giratoire Hippodrome et le chemin du Solarium, les poteaux sont situés au nord de la voie à partir du parc du Château d'Ornon, les mâts basculent de l'autre côté jusqu'au giratoire St Albe.

Ces poteaux sont autant d'obstacles pour les cheminements piétons et notamment PMR qui deviennent problématiques lorsque les trottoirs sont déjà très contraints. Une réflexion sera à mener avec la Ville de Gradignan sur la possibilité d'enfouir ces réseaux et de déplacer les mâts d'éclairage public dans un nouveau profil d'aménagement.

Dans le sous-sol, l'avenue de la Poterie accueille une multitude de réseaux type eaux pluviales, eaux usées, Inolia, gaz et eau potable. Les concessionnaires de ces réseaux seront consultés afin de déterminer si des travaux ne sont pas nécessaires sur ces derniers et le cas échéant les réaliser en amont de l'aménagement de voirie.

Localisation des poteaux ERDF et mâts d'éclairage public



Type de poteaux présents



Type de poteaux présents



4. Les enjeux et objectifs du projet d'aménagement

4. Les enjeux et objectifs du projet d'aménagement

L'avenue de la Poterie est à la limite avec le projet d'aménagement d'OIM Bordeaux Inno Campus (BIC) et son futur aménagement permettra une continuité des cheminements modes actifs, transport collectif (liane 39) en plus de continuer d'assurer la desserte en PL et VL.

La requalification de cet axe est essentielle pour finaliser la couture urbaine entre la zone Madeleine de Pessac réaménagée dans le cadre de l'OIM et le quart Ouest de la Ville de Gradignan dont la route de Canéjan a déjà bénéficié d'un aménagement récent.

Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 2,2 M€ TTC hors travaux d'éclairage public, enfouissement de réseaux et aménagement des espaces verts qui relèvent de la compétence communale et qui viendront s'affiner dans la suite du projet.

Ainsi, le projet d'aménagement de l'avenue de la Poterie présente plusieurs enjeux:

- Sécuriser les modes actifs : piétons et vélos sur la totalité de l'avenue,
- Pérenniser les fonctions actuelles de mobilité pour les entreprises des zones d'activités et les habitants du quartier pavillonnaire,
- Améliorer et rationaliser les aménagements des transports collectifs sur cet axe,
- Conserver au maximum les arbres existants sources d'ilot de fraîcheur urbaine,
- Limiter l'imperméabilisation de l'espace public et privilégier une gestion durable des eaux pluviales.

Pour répondre aux enjeux identifiés sur cet axe il vous est proposé de retenir les objectifs suivants pour le projet d'aménagement:

- Créer un cheminement cyclable sécurisé cohérent à son statut de réseau cyclable « structurant » garantissant une desserte cyclable aux zones d'activités présentes,
- Assurer une continuité piétonne sur tout le linéaire notamment sur le périmètre en lien avec le GR métropolitain et le futur chemin du temps de l'Université de Bordeaux,
- Proposer un aménagement qui conserve au maximum les arbres existants et identifier des zones de plantations d'arbres de hautes tiges pour restituer l'ombrage sur l'espace public,
- Rationaliser les arrêts de bus existants et adapter les quais bus au futur parcours du Bus Express,
- Privilégier la mise en place de matériaux perméables et/ou d'infrastructure permettant l'infiltration de l'eau pour une gestion durable des eaux pluviales,





5. La proposition d'aménagement urbain et paysager

5. La proposition d'aménagement urbain et paysager

5.1 Les invariants du projet

Certains éléments du projet présenté dans ce dossier sont des invariants et ne sont pas ouverts à la concertation car cela remettrait en question de façon substantielle l'intérêt même du réaménagement de cet axe et l'investissement public associé :

- La présence d'un cheminement cyclable sécurisé conformément à la Loi d'Orientations des Mobilités (LOM) de fin 2019,
- L'intégration de cheminements piétons, a minima, aux normes d'accessibilités pour les personnes à mobilité réduite,
- Le maintien des arbres existants dès que possible et une gestion des eaux pluviales durable,
- La rationalisation et l'amélioration des arrêts de transport collectif présents sur la voie lorsque possible.

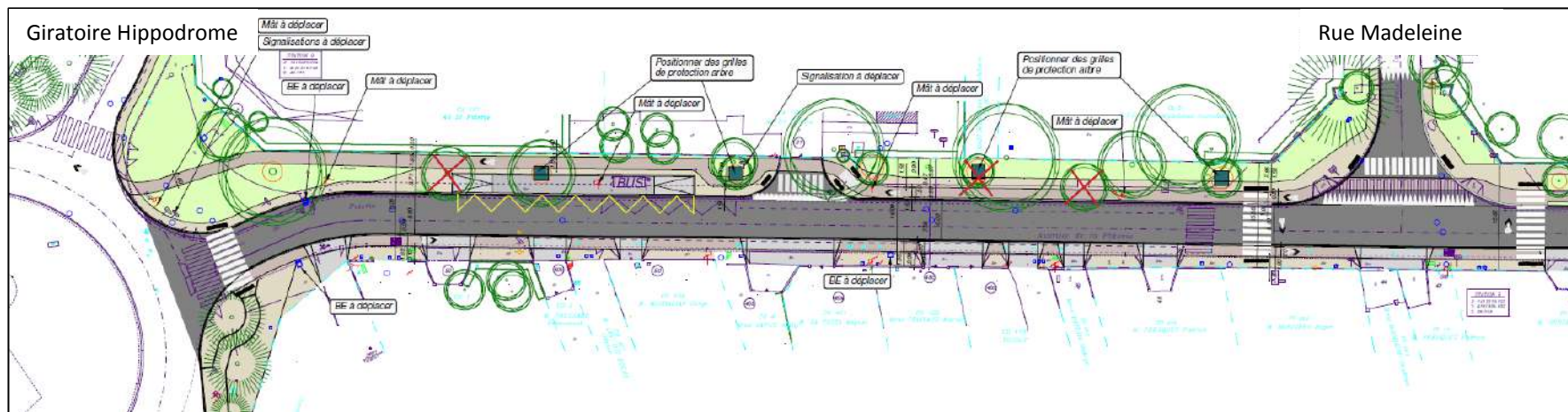
5.2 Le parti d'aménagement général

Pour atteindre les objectifs et répondre aux enjeux identifiés, le projet d'aménagement prévoit:

- Un aménagement harmonisé et apaisé de clôture à clôture sur tout le linéaire de l'avenue,
- Une réduction de la chaussée de 7,50m à 6m permettant la continuité des mobilités VL et PL actuelles tout en redonnant de l'espace aux modes actifs,
- La création de deux trottoirs d'1,50m a minima avec des traversées piétonnes réduites afin d'assurer notamment le tracé du GR métropolitain et le futur chemin du temps porté par l'Université
- La création de pistes cyclables sur trottoir afin de sécuriser les cyclistes par rapport au nombre de véhicules qui circulent, leur vitesse et le réseau cyclable souhaité. Ces pistes seront a minima d'une largeur d'1,50m lorsque séparées par un espace vert de la chaussée et d'1,80m lorsqu'une bordure sépare la chaussée de la piste cyclable,
- Une reprise de la structure de chaussée pour garantir une durabilité des transports VL et PL notamment,
- Le maintien au maximum des arbres présents et des replantations si certains devaient être coupés,
- Le regroupement de deux arrêts de bus et la mise aux normes Bus Express de leurs quais,
- Limiter le rejet des eaux pluviales au réseau par la création de noues lorsque possible ou de solutions compensatoires,

5.3 Le projet d'aménagement partagé en 4 séquences

Pour une meilleure lisibilité, vous pouvez vous référer à l'annexe « Plan du projet d'aménagement ».



A. Entre le giratoire de l'Hippodrome et la rue de la Madeleine :

Réduction de la chaussée de 7,50m à 6m.

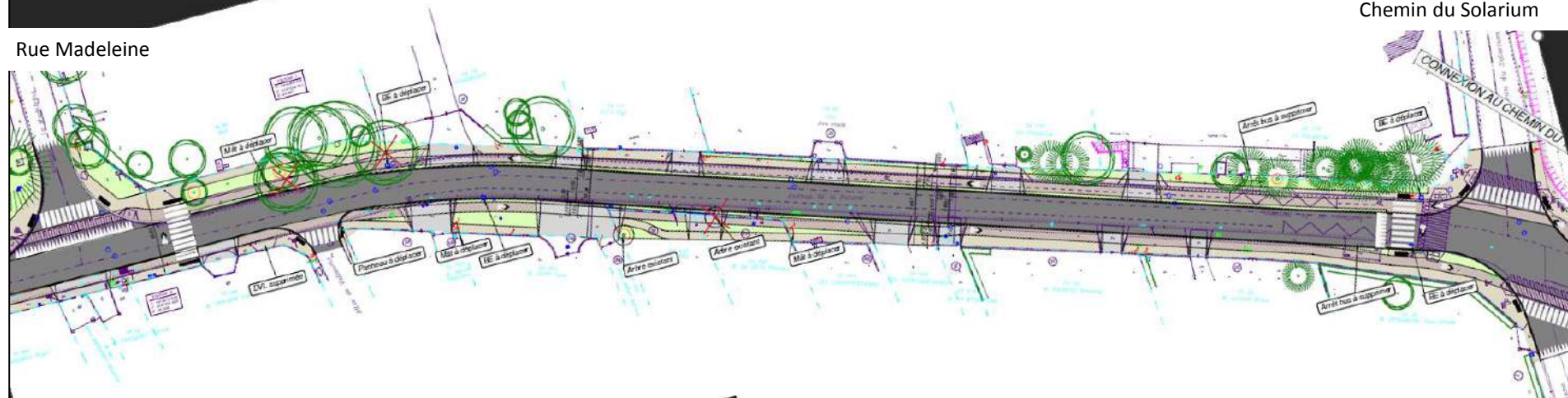
Création de pistes cyclables des deux côtés d'1,50m de largeur avec impossibilité de créer un espace vert entre la piste et la chaussée car l'emprise est trop faible et afin de protéger au maximum les arbres majestueux présents.

Création de « trottoirs-pistes traversants » au niveau des carrefours afin d'indiquer aux VL tournants la présence des traversées cycles et piétonnes. Une mise en recul des cyclistes est également prévue dans ces traversées de carrefour.

Mise aux normes Bus Express du quai bus Stade d'Ornon.

Création de cheminement piétons réglementaires des deux côtés.

Suppression d'au moins trois arbres sur cette séquence.



B. Entre la rue de la Madeleine et le chemin du Solarium:

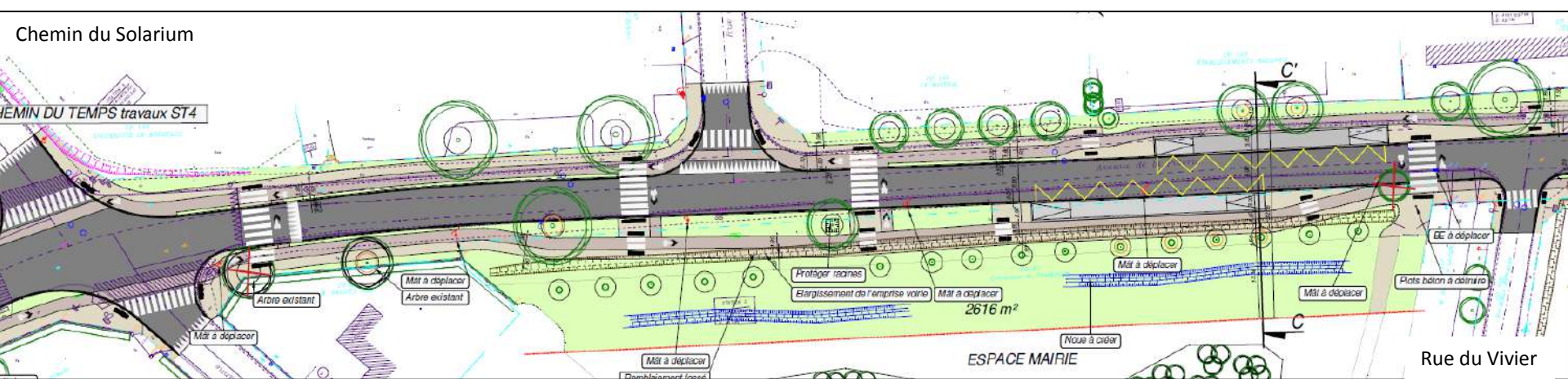
Réduction de la chaussée de 7,50m à 6m.

Création de pistes cyclables des deux côtés d'1,50m de largeur avec création d'une protection de 0,50m d'espaces verts entre la piste et la chaussée.

Création de « trottoirs-pistes traversants » au niveau des carrefours afin d'indiquer aux VL tournants la présence des traversées cycles et piétonnes. Une mise en recul des cyclistes est également prévue dans ces traversées de carrefour.

Création de cheminement piétons réglementaires des deux côtés et espaces verts plantés.

Suppression de trois arbres sur cette séquence.



C. Entre le chemin du Solarium et la rue du Vivier

- Réduction de la chaussée de 7,50m à 6m.
- Création de pistes cyclables des deux côtés: Au Nord d'une largeur d'1,50m avec une séparation d'espace vert de 0,50m et au Sud d'1,80m de largeur avec un espace plus généreux entre la piste et la chaussée.
- Création de « trottoirs-pistes traversants » au niveau des carrefours afin d'indiquer aux VL tournants la présence des traversées cycles et piétonnes. Une mise en recul des cyclistes est également prévue dans ces traversées de carrefour.
- Création de cheminement piétons réglementaires des deux côtés et espaces verts plantés. Assurance des continuités piétonnes du GR métropolitain et du Chemin du temps.
- Regroupement des deux arrêts de bus « ZA Vigneau » et « Maison Neuve » ainsi qu'une mise aux normes Bus Express des quais.
- Elargissement de l'espace public au niveau du parc Château d'Ornon afin de créer une noue recevant les eaux pluviales.
- Suppression d'un arbre sur cette séquence.

D. Entre la rue du Vivier et le giratoire Ste Albe :

Réduction de la chaussée de 7,50m à 6m.

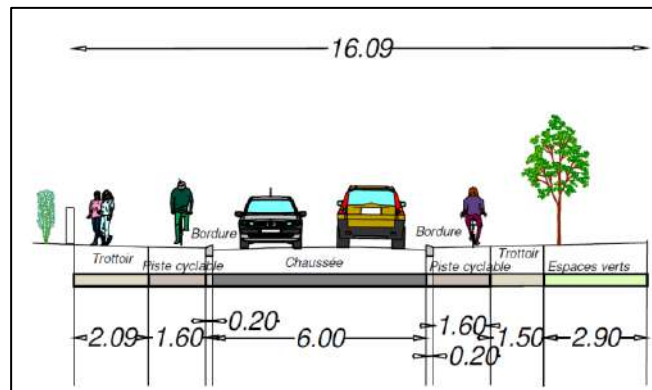
Création de pistes cyclables des deux côtés: Au Nord d'une largeur d'1,50m avec une bordure béton pour séparer la piste de la chaussée permettant la conservation des arbres et au Sud d'1,50m de largeur avec un espace vert de 0,50m de large entre la piste et la chaussée.

Création de « trottoirs-pistes traversants » au niveau des carrefours afin d'indiquer aux VL tournants la présence des traversées cycles et piétonnes. Une mise en recul des cyclistes est également prévue dans ces traversées de carrefour.

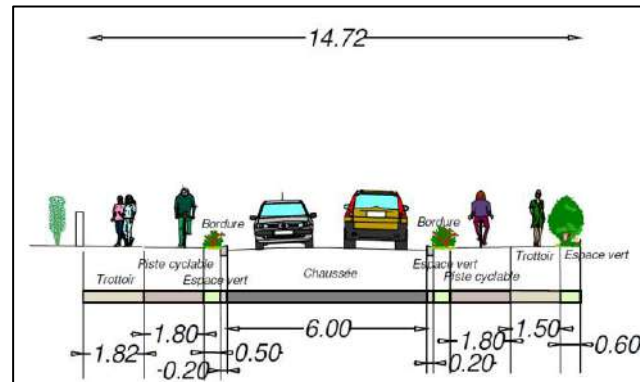
Création de cheminement piétons réglementaires des deux côtés et espaces verts plantés.

5.4 Les profils proposés par séquence

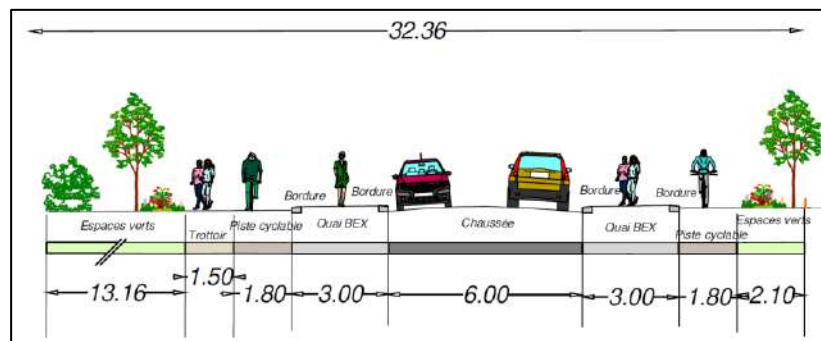
Séquence A.



Séquence B.



Séquence C.



Séquence D.

